



PARCOURS
DE LA SECONDE
À LA TERMINALE



BAC PRO AP

Aménagements Paysagers

BAC Professionnel

LA FORMATION

Le BAC professionnel Aménagements Paysagers est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Ce diplôme vise à former des ouvriers qualifiés, spécialisés dans les travaux d'entretien et de création d'espaces verts.

Le programme tient compte de l'aspect écologique, ainsi que des contraintes économiques et techniques, tout en répondant aux besoins spécifiques du client.

Les apprenants sont également formés à l'utilisation, la maintenance et le réglage de matériels et d'agroéquipements.

LES OBJECTIFS

- Acquérir des qualifications professionnelles dans le domaine de l'aménagement et l'entretien des espaces verts publics et privés de taille et fonction variées : jardin d'agrément, nourricier, thérapeutique, aménagements urbains, ripisylves...
- Acquérir les savoir-faire de la valorisation des produits naturels et des techniques de valorisation de la nature
- Développer des compétences en lien direct avec les milieux particuliers locaux (jardins remarquables partenaires...)
- Plonger les élèves dans le milieu professionnel : 14 à 16 semaines de stages en entreprise et 2 semaines de stage collectif
- Découvrir de nouvelles activités avec les options facultatives : pêche, kayak, animation

DEBOUCHÉS ET/OU POURSUITE D'ÉTUDES

De nombreuses opportunités sont ouvertes au terme du Bac Pro Aménagements paysagers puisque les diplômés pourront aussi bien travailler pour le compte des mairies, collectivités territoriales, que pour des entreprises spécialisées dans l'aménagement du paysage ou la gestion des espaces verts.

Les diplômés pourront prétendre aux postes de paysagiste, jardinier, vendeur conseil en jardinerie ou pépinière...

Le Bac Pro permet également de poursuivre des études supérieures en aménagement paysager. Les certificats de spécialisation (CS) et les BTS (Brevet de Technicien Supérieur) sont des options disponibles pour les diplômés.

Exemples de poursuites d'études :

- BTSA Aménagements Paysagers,
- BTSA Production horticole,
- BTSA Gestion forestière,
- CS Arboriste élagueur,
- CS Constructions paysagères

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

✉ lpa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Myriam Thomas-LEROUX référente de la formation

✉ myriam.thomas-leroux@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 66

PRÉ REQUIS

Pour les candidats issus :

- D'une classe de 3ème ou qui ont un niveau CAP (3 ans de formation)
- Ayant un CAP dans la même filière (2 ans de formation)
- Aimer le travail en extérieur
- Bonnes aptitudes pour les travaux physiques



DURÉE DE FORMATION

Formation : 3 ans

- Une année en Seconde Pro
- Une année en Première Pro
- Une année en BAC Pro

Formation : 2 ans

Pour les titulaires d'un CAP/BEP dans la même filière

CONTENU DE LA FORMATION

MODULES ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel (266h)
- MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation (210h)
- MG3 : Développer son identité culturelle (168h)
- MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales (154h)



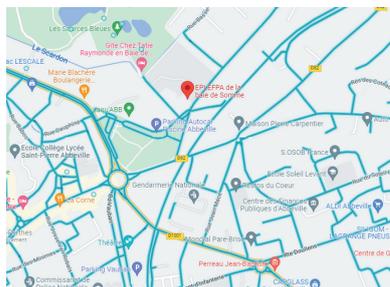
MODULES PROFESSIONNELS

- MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers (168h)
- MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager (140h)
- MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers (140h)
- MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers (84h)
- MP5 : Choix, préparation à la mise en oeuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers (70h)
- MP6 : Pluridisciplinarités (112h)



STAGES EN ENTREPRISE

- 14 à 16 semaines de stage en milieu professionnel
- 1 semaine de stage collectif (valorisation du vécu en milieu professionnel)
- 1 semaine de stage collectif (éducation à la santé et au développement durable)



ACCES ABBEVILLE PAR

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen comporte :

- Epreuves en Contrôle Continu de Formation (CCF) comptant pour 50% de l'examen
- Epreuves terminales qui représentent 50% de l'examen

LES POINTS FORTS DU LYCÉE

- Idéalement situé en centre-ville
- Salles informatique
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Service de restauration sur place
- Propose un enseignement inter-établissement
- Établit des nombreux partenariats (Fédération des Chasseurs de la Somme, Syndicat mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard, Collectivités territoriales, Parc Naturel Régional ...)
- Dispose de locaux adaptés aux personnes en situation de handicap



Visitez le site internet de l'établissement

Rejoignez nous sur notre site facebook



“ La nature devient jardin quand l'homme y trace son chemin ”